

22

SOGETEL Sprl

SOGETEL Sprl

Historique

La GECAMINES, la GFIA et la SNCC ont signé en date du 25 mai 1998 un acte constitutif d'une société privée à responsabilité limitée dénommée Société Générale de Télécommunication « SOGETEL »

Aspects juridiques

2.1. Nature du contrat

Les parties ont signé un contrat de société

2.2. Validité du contrat

1°. Pouvoirs des signataires

Les statuts de la société ont été signés pour le compte de la GECAMINES par Monsieur MBAKA KAWAYA SWANA, Président Délégué Général et Monsieur YUMBA MONGA, Directeur Général Adjoint.

Quant à la GFIA, Son Président Administrateur Gérant, Monsieur George Arthur FORREST a signé pour le compte de cette société.

Messieurs KIBWE MBUYU et WANUKU NSWADI respectivement Président Délégué Général et Directeur Technique ont engagé la SNCC dans ce contrat.

2°. Mode de sélection des partenaires

Il s'agit d'un marché de gré à gré

3°. Autorisation de la tutelle

Il n'a pas été versé à la Commission un document autorisant le Président Délégué Général et son Adjoint d'engager la GECAMINES dans ce partenariat.

2.3. Durée du contrat

La Société SOGETEL a été constituée pour une durée indéterminée

2.4. Obligations des parties

Toutes les parties ont l'obligation de libérer leur apport en capital social de la manière ci-après :

- GECAMINES : biens et matériels d'une valeur de dollars américains dix-huit million cinq cent nonante neuf mille cent (USD 18.599.100) ;
- GFIA : dollars américains cent mille cinq cents (USD 100.500) ;
- SNCC : dollars américains cent mille cinq cents (USD 100.500).

Aspects financiers

3.1. Montant du capital

Le capital social est fixé à dollars américains dix million huit cent mille cent (USD 18.800.100).

3.2. Apport des parties

- GECAMINES : biens et matériels d'une valeur de dollars américains dix-huit million cinq cent nonante neuf mille cent (USD 18.599.100) ;
- GFIA : dollars américains cent mille cinq cents (USD 100.500) ;
- SNCC : dollars américains cent mille cinq cents (USD 100.500).

3.3. Répartition du capital

- GECAMINES : 98,13%
- GFIA : 0,93%
- SNCC : 0,93%

3.4. Retombées financières

Dividendes : 98,13% du bénéfice net à affecter

Autres aspects

4.1. Impact social

De par son objet, la société contribue au développement de la population. Elle emploie plus ou moins cent cinquante neuf (159) travailleurs.

4.2. Organes de gestion

- Conseil de gérance : trois (03) membres de la GECAMINES sur cinq (05) membres dont le Président
- Comité de Direction : le poste de Directeur Gérant revient à la GECAMINES ;
- Collège des Commissaires aux comptes : un (01) membre de la GECAMINES sur deux (02) membres.

5. CONCLUSIONS

Joint-venture dont l'objet porte sur l'exploitation d'un réseau public des télécommunications et ne rentre pas dans le mandat de la Commission.